

à leur charge. Certaines provinces offrent un régime provincial d'assurance-maladie et hospitalisation. Si aucun régime de ce genre n'est offert, on peut recourir à des régimes privés d'assurance-maladie. (On se renseignera auprès de l'administration de l'université.) Les étudiants qui viennent au Canada dans le cadre d'un programme gouvernemental sont assurés selon les conditions prévues par leurs bourses. Les étudiants parrainés par une université ou un autre organisme sont habituellement couverts par un régime d'assurance collectif. Il leur est toutefois conseillé de s'en assurer.

*Départ pour le Canada:* Une fois admis à une université canadienne, l'étudiant peut organiser son voyage aller-retour par l'intermédiaire d'une agence de voyage, d'une société de transport ou d'une organisation d'étudiants. Il doit s'assurer que ses billets lui permettront de se rendre jusqu'à la ville où est située l'université et que son billet de retour sera valable au moment où il retournera chez lui. S'il voyage par avion, il peut confier à une société de transport maritime l'expédition de ses bagages lourds. À noter que le délai d'arrivée en ce cas peut être de six mois et plus.

Toutes les formalités de voyage doivent être remplies bien avant la date de départ et l'étudiant doit arriver à l'université plusieurs jours avant la date prévue pour l'inscription.

*Arrivée au Canada:* À son arrivée, l'étudiant doit avoir sur lui tous les documents nécessaires, par exemple son visa, ses certificats médicaux et de vaccination, sa lettre d'acceptation par l'université et environ \$100 en argent canadien qui lui serviront pour ses dépenses immédiates (repas, logement, transport et pourboires). Une partie de cette somme devrait être en billets de \$1 ou de \$5 et en menue monnaie (pièces de 25, 10 et 5 cents).

L'étudiant qui s'est mis en rapport avec une organisation canadienne